

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 1 janvier 2022

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 45000 € : % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 3000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 45000 € et 150000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150001 € et 400000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 400001 € : 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 150 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

80€ TTC

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

GESTION LOCATIVE

OFFRE DE BASE	OPTION
Gestion financière, Gestion Administrative et fiscale, Gestion Technique	GLI**, Dégradations immobilières, Protection Juridique
7,20% TTC* de l'encaissement (loyers et charges comprises)	2,3% TTC* du quittancement (loyers et charges comprises)
*TVA au taux en vigueur, taux dégressifs consultables en agence en fonction du nombre de lots	** Garantie Loyers Impayés

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

LOCATION SAISONNIERE

Honoraires de Gestion	Honoraires de Location
8% TTC du loyer brut propriétaire à la charge du bailleur	20% TTC du loyer net à la charge du locataire
	Frais de dossier 30€ TTC
	Les honoraires de location saisonnière sont inclus dans le loyer net locataire
	Taxe de séjour instituée par la collectivité locale correspondante en sus

PRESTATIONS ANNEXES

Aide à la déclaration fiscale	Rédaction avenant	Représentation aux AG
50€ TTC	180€ TTC baux meublés et vides 25€ TTC bail saisonnier	150€ TTC puis 50€TTC/ h supplémentaire

Société CAROLE BOURGADE LUXURY REAL ESTATE , EURL au capital de 20000 € - Siège social : 96 rue Albert Barraud 33000 BORDEAUX - RCS BORDEAUX n° 797 495 975 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° 3301 2016 000 008 960 délivrée par CCI
Garant : Galian , TSA 20035 -75801 PARIS CEDEX 08